



UNION DES ASSOCIATIONS AVICOLES DE LA MOSELLE

*Association Loi 1908, inscrite au Registre des Associations
du Tribunal d'Instance de METZ (Moselle) Vol 26 NR 23.
Fondée en 1922*

M. Philippe HUDRY
Verlioz
73100 TREVIGNIN

Fontoy le, 28 Octobre 2009

Monsieur,

Nous vous informons par la présente que le Conseil d'Administration de l'UNION des ASSOCIATIONS AVICOLES de la MOSELLE ne souhaite pas votre présence au sein du jury du jugement des animaux lors de l'Exposition Internationale de METZ les jeudi 05 et vendredi 06 novembre 2009.

Cette décision a été prise suite aux nombreuses calomnies que vous avez proférées sur différents Forum (Internet) à propos de l'organisation de l'Exposition Internationale de METZ.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration.

*Pour le Conseil d'Administration
Le Président*



Merci d'envoyer votre correspondance à : Jean-Henri MICHEL, Secrétaire Général
UNION des ASSOCIATIONS AVICOLES de la MOSELLE
« LA TOUR » 56 rue Principale, F-57220 CHARLEVILLE-SOUS-BOIS.
Tél. : 03.87.79.10.87 Télécopie : 03.87.79.14.85 E-mail jh-michel@orange.fr